



A l'attention des Régies, Agences Conseil en Publicité et Annonceurs.

Objet: Application de la TSP (Taxe Sur la Publicité)

La Direction Générale de WEBLOGY informe son aimable clientèle (agences, régies, annonceurs) que la création de sa régie publicitaire WEBLOGY MEDIA, habilitée à agir pour son compte implique plusieurs changements résumés comme suit :

- L'édition des bons de commande, bons de livraison, factures et chèques à l'ordre de WEBLOGY MEDIA ;
- Le paiement de la TSP (Taxe sur la publicité) de 3%, en plus de la TVA de 18%; conformément à la loi n°96-218 du 13 mars 1996 portant loi de Finances, et codifiée sous l'article 250 ter du Code Général des Impôts, toutes les régies ont l'obligation de mettre à la charge des clients la TSP de 3%.

La Direction Générale s'excuse pour les éventuels désagréments que ces changements pourraient créer et tient à vous rassurer quant à la qualité du service qui a toujours accompagné ses prestations.

Fait, à Abidjan, le 30 janvier 2017
La Direction Générale.